

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit février, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ASLH - 20, route de Ferreuil - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 12 février 2025.

### **DÉCISION N° DB2025\_009 - ADMINISTRATION GENERALE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET HÉBERGEMENT DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPÉCIAL - SALON DE L'AGRICULTURE 2025 - M. DUMOUX**

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 18 février 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 09 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 71-2016-12-16-014 du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de communes Le Grand Charolais,

Considérant la nécessité d'assister au salon de l'agriculture du 23 février au 26 février 2025 au Parc des Expositions - Porte de Versailles à Paris,

**Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :**

**A l'unanimité,**

**DÉCIDE**

**Article 1** : Un mandat spécial est confié à Monsieur Philippe DUMOUX, 12<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'agriculture et de la promotion des filières locales, afin qu'il puisse assister au salon de l'agriculture qui se déroulera du 22 février au 2 mars 2025 au parc des expositions à Paris.

**Article 2** : Les frais de déplacement (transport TGV en 2<sup>e</sup> classe) et d'hébergement pour un maximum de 140 euros par nuitée sont pris en charge pour cet élu qui se rendra à Paris du 23 au 26 février 2025.

**Article 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**Article 4** : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

<b>Nombre de membres en exercice : 21</b>	<b>Secrétariat de séance assuré par : Patrick BOUILLON</b>
<b>Membres présents à la séance : 11</b>	<b>Votants : 11</b>

**Membres présents :**

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, Gilles PERRETTE, David BÊME, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON

**Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :**

Magali DUCROISET, André ACCARY, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, Daniel BERAUD, Julien GAGLIARDI, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents  
Fait et délibéré en séance, le 18 février 2025  
Pour extrait conforme

**Gérald GORDAT**  
**Président du Grand Charolais**